

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT SIX MAI DEUX MILLE QUINZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *19 mai 2015*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -
M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER -
M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX -
M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL -
M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-Madeleine BOUILLON -
M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE -
Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN -
Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU -
Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER -
Mme Sonia YASSIA - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV -
M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER -
Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Claude COUTAZ de 23H00 à 01H42
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 00H05 à 01H42
Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18H08 à 01H42
M. Jacques WIART donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 23H15 à 01H42
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Pierre MERIAUX de 18H08 à 20H45
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à M. René DE CEGLIE de 00H35 à 01H42
M. Alan CONFESSON donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 00H35 à 01H42
Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à Mme Claire KIRKYACHARIAN de 19H50 à 22H20
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Bernadette RICHARD-FINOT de 18H08 à 23H15
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 18H08 à 22H04
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 18H08 à 01H42
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H08 à 00H00
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 00H00 à 01H42
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 00H00 à 01H42
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à M. Richard CAZENAVE de 18H08 à 01H42
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 23H00 à 01H42
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 18H08 à 01H42

Secrétaire de séance : M. Claude COUTAZ.

4 - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenants Financiers dans le cadre de la programmation du Contrat Ville 2015.

POLITIQUE DE LA VILLE : Avenants Financiers dans le cadre de la programmation du Contrat Ville 2015.**Monsieur Eric PIOLLE expose,**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté, de la vie de quartier et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations. Il convient donc de formaliser le soutien de la ville au titre de l'année 2015, par des avenants financiers.

- Au titre du Contrat Ville – 2015

Association	Nature Subvention	Libellé du Projet	Montant
AGECSA	Projet	Prévention et Prise en charge de l'Obésité dans le Quartier Mistral - 2015	2 000€
Compagnie La Marmite	Projet	Ateliers artistiques, éducatifs et culturels en lien avec la nature et la santé à partir de la reprise de l'intégrale du "Malade Imaginaire" de Molière dans le parc de la Villeneuve de Grenoble - 2015	1 500€
Cultur'Act Le Prunier Sauvage	Projet	Lieu de Vie Culturel et Artistique sur le quartier Mistral - 2015	5 000€
KIAP	Projet	Expression citoyenne - consolidation restructuration du lieu de convivialité - 2015	3 000€
La Maison de l'Image	Projet	"Le Journal Tout en Images", démarche artistique d'expression audiovisuelle collaborative, valorisant l'image du quartier Châtelet - Abbaye - Jouhaux avec ses enfants et ses habitants - 2015	3 000€
La Maison de l'Image	Projet	Résidence d'Artiste « Portraits-Selfies » - 2015	2 000€
Le Plateau	Projet	Projet Citoyen "Là où je vis j'agis" – 2015	1 000€
Maison Enfance Bachelard	Projet	Langage et Citoyenneté - 2015	2 000€
Maison Enfance Bachelard	Projet	Rencontres Citoyennes - 2015	3 000€
MJC Allobroges	Projet	Partager Aujourd'hui pour Mieux Vivre Demain - 2015	4 000€
MJC Anatole France	Projet	L'engagement 2015 C'est Maintenant	2 000€
MJC MPT Abbaye Jouhaux	Projet	Ateliers Socio-Linguistique - Apprentissage du français - Abbaye - 2015	5 000€

MJC MPT Abbaye Jouhaux	Projet	Escalanguage - 2015	2 000€
MJC Prémol	Projet	38 et le Laboratoire Culturel - 2015	1 500€
Mouvement Français pour le Planning Familial	Projet	Programme de Lutte contre les Discriminations liées au genre à travers une réappropriation de l'espace public par les Femmes et les jeunes Filles dans les Quartiers - 2015	1 000€
ODTI	Projet	Mise en En Place d'Ateliers de Français Langue d'Insertion Professionnelle - 2015	2 000€
Pays'Agés	Projet	Pays'Agés - La Maison des Sages - 2015	2 000€
Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	Projet	Sensibilisation et Education au Développement Durable, Prévention des Déchets - 2015	4 000€
Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	Projet	Boutique de Pêle Mêle Solidaire - 2015	2 000€
Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	Projet	Correspondants de Nuit Arlequin - 2015	9 000€
Régie de Quartier Villeneuve Village Olympique	Projet	Correspondants de Nuit Géant - 2015	7 500€

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement est engagée, afin que la ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions.

Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants afin d'intégrer le concours 2015 à la participation financière globale de la commune.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations".

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Action sociale et proximité du 12 mai 2015

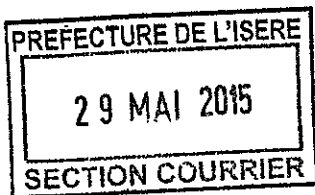
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées les subventions afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Affichée le : 04 JUIN 2015

Pour extrait conforme,
Le Maire,
M. Eric PIOLLE



n°4

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION n° 10B002
(Conseil Municipal du 17/02/2003)
ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL**

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée " La Ville",

D'une part,

Et

L'association Mouvement Français pour le Planning Familial

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère le 14 décembre 1961 sous le n° W381002217, domiciliée 30 boulevard Gambetta 38100 Grenoble, représentée par sa Présidente, Madame Sarah FEYT, dûment habilitée,

ci-après dénommée "L'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention susvisée, la Ville de Grenoble alloue à l'association Mouvement Français pour le Planning Familial, la subvention suivante :

Programme de Lutte contre les Discriminations liées au genre à travers une réappropriation de l'espace public par les Femmes et les jeunes Filles dans les Quartiers - 2015	1 000€
Soit un total de	1 000€

Fait à Grenoble, le

Pour l'Association,

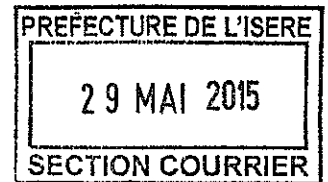
Le Président,
Madame Sarah FEYT

Pour la Ville,

Le Maire,
Monsieur Eric PIOLLE

n°4 -

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION n° 48D006
(Conseil Municipal du 27/04/2015)
ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET L'ASSOCIATION REGIE DE QUARTIER
VILLENUEVE – VILLAGE OLYMPIQUE**



Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée " La Ville",

D'une part,

Et

L'Association la Régie de Quartier Villeneuve – Village Olympique

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère sous le n° 17967, déclaration parue au Journal Officiel du 28 juillet 1989, domiciliée 17 galerie de l'Arlequin 38100 Grenoble, représentée par sa Présidente, Madame Marie-France CHAMEKH, dûment habilitée,

ci-après dénommée "L'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention susvisée, la Ville de Grenoble alloue à la Régie de Quartier Villeneuve – Village Olympique, les subventions suivantes :

Sensibilisation et Education au développement Durable, Prévention des Déchets. Contrat Ville 2015	4 000€
Boutique de Pêle Mêle Solidaire. Contrat Ville 2015	2 000€
Correspondants de Nuit Arlequin. Contrat Ville 2015	9 000€
Correspondants de Nuit Géant. Contrat Ville 2015	7 500€
Soit un total de	22 500€

Fait à Grenoble, le

Pour l'Association,

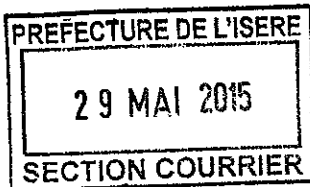
La Présidente,

Madame Marie-France CHAMEKH

Pour la Ville,

Le Maire,

Monsieur Eric PIOLLE



Conseil Municipal du 26 mai 2015
Annexe à la délibération n° B001

n° 4

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION n° 34B008
(Conseil Municipal du 23/03/2015)
ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET L'ASSOCIATION PAYS'AGES, LA MAISON DES SAGES**

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée " La Ville",

D'une part,

Et

L'association Pays'Ages, la Maison des Sages

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère sous le n° W381000147, déclaration parue au Journal Officiel du 12 mars 2007, domiciliée 57 avenue Maréchal Randon 38100 Grenoble, représentée par sa Présidente, Madame Patricia ABD-EL-KADER, dûment habilitée,

ci-après dénommée "L'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention susvisée, la Ville de Grenoble alloue à l'association Pays'Ages, la Maison des Sages, la subvention suivante :

Pays'Ages – La Maison des Sages. Contrat Ville 2015	2 000€
Soit un total de	2 000€

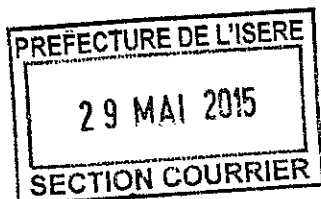
Fait à Grenoble, le

Pour l'Association,

La Présidente,
Madame Patricia ABD-EL-KADER

Pour la Ville,

Le Maire,
Monsieur Eric PIOLLE



n°4 -

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION n° 36B010
(Conseil Municipal du 23/03/2015)
ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET L'ASSOCIATION ODTI**

Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée " La Ville",

D'une part,

Et

L'association " ODTI"

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère le 30 juin 1970 sous le n° 06473, domiciliée 07 place Edmond Arnaud 38100 Grenoble, représentée par son Président, Monsieur Claude JACQUIER, dûment habilité,

ci-après dénommée "L'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention susvisée, la Ville de Grenoble alloue à l'association " ODTI ", la subvention suivante :

Mise en Place d'Ateliers de Français Langue d'Insertion Professionnelle. Contrat Ville 2015	2 000€
Soit un total de	2 000€

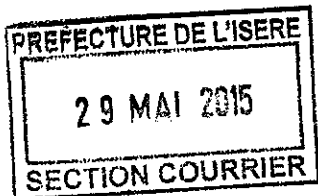
Fait à Grenoble, le

Pour l'Association,

Le Président,
Monsieur Claude JACQUIER

Pour la Ville,

Le Maire,
Monsieur Eric PIOLLE



104-

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION n° 49C007
(Conseil Municipal du 15/12/2014)
ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET L'ASSOCIATION MJC PREMOL**

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée "La Ville",

D'une part,

Et

L'association MJC PREMOL

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère le 22 novembre 1968 sous le n° 5994, déclaration parue au Journal Officiel du 23 décembre 1968, domiciliée 07 rue Henri Duhamel 38100 Grenoble, représentée par sa Présidente, Madame Hélène VINCENT, dûment habilitée,

ci-après dénommée "L'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention susvisée, la Ville de Grenoble alloue à l'association MJC PREMOL, la subvention suivante :

38 et le Laboratoire Culturel. Contrat Ville 2015	1 500€
Soit un total de	1 500€

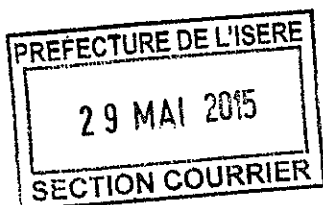
Fait à Grenoble, le

Pour l'Association,

La Présidente,
Madame Hélène VINCENT

Pour la Ville,

Le Maire
Monsieur Eric PIOLLE



n°4

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION n° 49C007
(Conseil Municipal du 15/12/2014)
ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET L'ASSOCIATION MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE JOUHAUX**

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée " La Ville",

D'une part,

Et

L'association MJC Maison Pour Tous Abbaye Jouhaux

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère le 22 juillet 1966 sous le n° 5526, déclaration parue au Journal Officiel du 4 août 1966, domiciliée 01 place de la commune 38100 Grenoble, représentée par son Président, Monsieur Robert ODDOU, dûment habilité,

ci-après dénommée "L'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention susvisée, la Ville de Grenoble alloue à l'association " MJC Maison Pour Tous Abbaye Jouhaux ", les subventions suivantes :

Atelier Socio-Linguistique – Apprentissage du Français. Contrat Ville 2015	5 000€
Escalanguage. Contrat Ville 2015	2 000€
Soit un total de	7 000€

Fait à Grenoble, le

Pour l'Association,

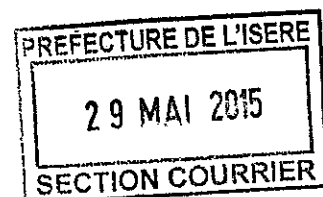
Le Président,
Monsieur Robert ODDOU

Pour la Ville,

Le Maire,
Monsieur Eric PIOLLE

n°4

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION n° 49C007
(Conseil Municipal du 15/12/2014)
ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET L'ASSOCIATION MJC ANATOLE FRANCE**



Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée " La Ville",

D'une part,

Et

L'association MJC Anatole France

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère le 05 Juillet 1961 sous le n° 4675, déclaration parue au Journal Officiel du 25 Juillet 1961, domiciliée 2 rue Anatole France 38100 Grenoble, représentée par sa Présidente Madame Christine ALOFS, dûment habilitée,

ci-après dénommée "L'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention financière susvisée, la Ville de Grenoble alloue à l'association MJC Anatole France, la subvention suivante :

L'engagement c'est Maintenant. Contrat Ville 2015	2 000€
Soit un total de	2 000€

Fait à Grenoble, le

Pour l'Association,

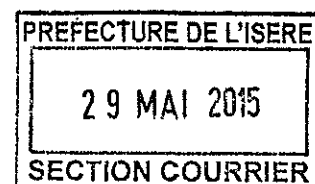
La Présidente,
Madame Christine ALOFS

Pour la Ville,

Le Maire,
Monsieur Eric PIOLLE

n°4

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION n° 49C007
(Conseil Municipal du 15/12/2014)
ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET L'ASSOCIATION MJC ALLOBROGES**



Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée " La Ville",

D'une part,

Et

L'association MJC Allobroges

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère le 20 décembre 1962 sous le n° W381001386, déclaration parue au Journal Officiel du 29 décembre 1962, domiciliée 01 rue Hauquelin 38100 Grenoble, représentée par son Président, Monsieur Frédéric SOLIGOT, dûment habilité,

ci-après dénommée "L'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention susvisée, la Ville de Grenoble alloue à l'association MJC Allobroges, la subvention suivante :

Partager Aujourd'hui pour Mieux Vivre Demain. Contrat Ville 2015	4 000€
Soit un total de	4 000€

Fait à Grenoble, le

Pour l'Association,

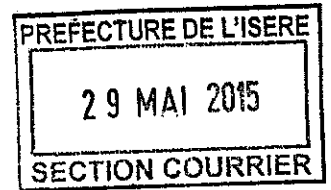
Le Président,
Monsieur Frédéric SOLIGOT

Pour la Ville,

Le Maire,
Monsieur Eric PIOLLE

704

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS n° 49C007
(Conseil Municipal du 15/12/2014)
SIGNÉE ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET L'ASSOCIATION MAISON DE L'ENFANCE BACHELARD**



Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée " La Ville",

D'une part,

Et

L'association Maison de l'Enfance Bachelard

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère le 17 juin 1968 sous le n° 5898, déclaration parue au Journal Officiel du 29 juin 1968, domiciliée 78 avenue Rhin Danube 38100 Grenoble, représentée par sa Présidente Madame Anne-Marie COLL, dûment habilitée,

ci-après dénommée "L'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention financière susvisée, la Ville de Grenoble alloue à l'association Maison de l'Enfance Bachelard, les subventions suivantes :

Langage et Citoyenneté. Contrat Ville 2015	2 000€
Rencontres Citoyennes. Contrat Ville 2015	3 000€
Soit un total de	5 000€

Fait à Grenoble, le

Pour l'Association,

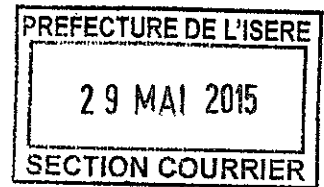
La Présidente,
Madame Anne-Marie COLL

Pour la Ville,

Le Maire,
Monsieur Eric PIOLLE

n° 4

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION n° 30C006
(Conseil Municipal du 15/09/2014)
ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET LA MAISON DE L'IMAGE**



Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée " La Ville",

D'une part,

Et

L'association La Maison de l'Image,

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère le 19 mai 1987 sous le n° W381004331, déclaration parue au Journal Officiel du 17 juin 1987, domiciliée 97 galerie de l'Arlequin 38 100 Grenoble, représentée par sa Présidente Madame Sabrina MISTRAL, dûment habilitée,

ci-après dénommée "L'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention susvisée, la Ville de Grenoble alloue à l'association La Maison de l'Image, les subventions suivantes :

Le Journal Tout en Images, Démarche Artistique d'Expression Audiovisuelle Collaborative, Valorisant l'Image du quartier Châtelet – Abbaye – Jouhaux avec ses enfants et ses habitants. Contrat Ville 2015	3 000€
Résidence d'Artistes « Portraits Selfies ». Contrat Ville 2015	2 000€
Soit un total de	5 000€

Fait à Grenoble, le

Pour l'Association,

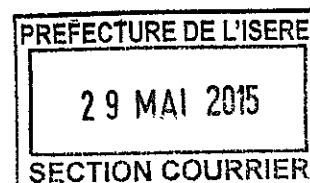
La Présidente,
Madame Sabrina MISTRAL

Pour la Ville,

Le Maire,
Monsieur Eric PIOLLE

no 4

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION n° 49C007
(Conseil Municipal du 15/12/2014)
ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET L'ASSOCIATION LE PLATEAU**



Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble, représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée "la Ville",

D'une part,

Et

L'Association Le Plateau

Association régie par les dispositions de la loi 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère le 11 janvier 1971 sous le n° 6620, déclaration parue au Journal Officiel du 24 janvier 1971, domiciliée 74 rue Anatole France 38 100 Grenoble, représentée par sa Présidente Madame Laëtitia AUVERGNE, dûment habilitée,

ci-après dénommée "l'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention susvisée, la Ville de Grenoble alloue à l'Association Le Plateau, la subvention suivante :

Projet Citoyen « là où je vis j'agis ». Contrat Ville 2015	1 000€
Soit un total de	1 000€

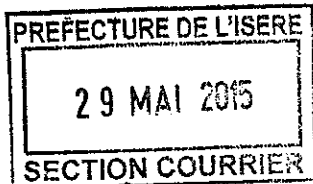
Fait à Grenoble le :

Pour l'Association,

La Présidente,
Madame Laëtitia AUVERGNE

Pour la Ville,

Le Maire,
Monsieur Eric PIOLLE



Conseil Municipal du 26 mai 2015
Annexe à délibération n° B001

n°4

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION n° 30C006
(Conseil Municipal du 15/09/2014)
ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET L'ASSOCIATION LA MARMITE**

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble, représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée "la Ville",

D'une part,

Et

L'Association La Marmite

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère le 05 août 1987 sous le n° W381004172, déclaration parue au Journal Officiel du 02 septembre 1987 domiciliée 04 rue Claude KOGAN 38000 Grenoble, représentée par sa Présidente Madame Catherine DAVOLI, dûment habilitée,

ci-après dénommée "l'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention susvisée, la Ville de Grenoble alloue à l'Association La Marmite, la subvention suivante :

Ateliers Artistiques, Educatifs et Culturels en lien avec la Nature et la Santé à partir de la reprise de l'intégrale du « Malade Imaginaire » de Molière dans le parc de la Villeneuve de Grenoble Contrat Ville 2015	1 500€
Soit un total de	1 500€

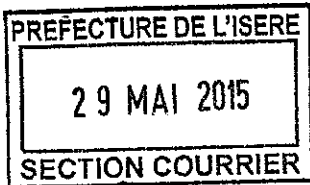
Fait à Grenoble le :

Pour l'Association,

La Présidente,
Madame Catherine DAVOLI

Pour la Ville,

Le Maire,
Monsieur Eric PIOLLE



n°4

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION n° 34C007
(Conseil Municipal du 16/12/2013)
ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET L'ASSOCIATION KIAP**

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée " La Ville",

D'une part,

Et

L'association KIAP

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère le 04 mai 1992 sous le n° W381004838, déclaration parue au Journal Officiel du 20 mai 1992, domiciliée 04 allée du Verderet 38100 Grenoble, représentée par son Président, Monsieur Joseph NGUYEN, dûment habilité,

ci-après dénommée "L'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention susvisée, la Ville de Grenoble alloue à l'association KIAP, la subvention suivante :

Expression Citoyenne – Consolidation Restructuration du Lieu de Convivialité Contrat Ville 2015	3 000€
Soit un total de	3 000€

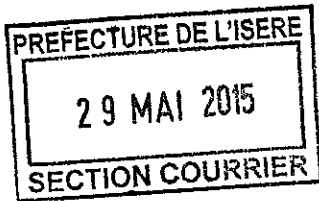
Fait à Grenoble, le

Pour l'Association,

Le Président,
Monsieur Joseph NGUYEN

Pour la Ville,

Le Maire,
Monsieur Eric PIOLLE



n°4

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION n° 30C006
(Conseil Municipal du 15/09/2014)
ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET L'ASSOCIATION CULTUR'ACT LE PRUNIER SAUVAGE**

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée " La Ville",

D'une part,

Et

L'association Cultur'Act – Le Prunier Sauvage

Association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère le 24 Aout 1992 sous le n°1/20894, déclaration parue au Journal Officiel du 09 Septembre 1992, domiciliée 63 rue Albert Reynier 38100 Grenoble, représentée par son Président Monsieur Marc GENTIL, dûment habilité,

ci-après dénommée "L'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention susvisée, la Ville de Grenoble alloue à l'association "Cultur'Act – Le Prunier Sauvage", la subvention suivante :

Lieu de Vie Culturel et Artistique sur le quartier Mistral Contrat Ville 2015	5 000€
Soit un total de	5 000€

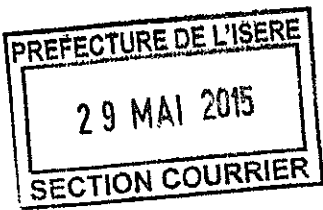
Fait à Grenoble, le

Pour l'Association,

Le Président,
Monsieur Marc GENTIL

Pour la Ville,

Le Maire,
Monsieur Eric PIOLLE



Conseil Municipal du 26 mai 2015
Annexe à délibération n° B001

- n°4 -

**AVENANT FINANCIER
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS n° 16 – B 013
(Conseil Municipal du 28/01/2013)
ENTRE LA VILLE DE GRENOBLE
ET L'ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES DE SANTE**

Entre les soussignés :

La Ville de Grenoble, représentée par son Maire Monsieur Eric PIOLLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2015,

ci-après dénommée "la Ville",

D'une part,

Et

L'Association de Gestion des Centres de Santé

Association régie par les dispositions de la loi 01 juillet 1901, déclarée à la préfecture de l'Isère le 26 octobre 2000 sous le n° W381004478, déclaration parue au Journal Officiel du 12 décembre 1990, domiciliée 162 galerie de l'Arlequin 38 100 Grenoble, représentée par son Président Monsieur Pierre MICHELETTI, dûment habilité,

ci-après dénommée "l'Association",

D'autre part,

ARTICLE UNIQUE

En application de la convention susvisée, la Ville de Grenoble alloue à l'Association de Gestion des Centres de Santé, la subvention suivante :

Prévention et Prise en Charge de l'Obésité dans le Quartier Mistral Contrat Ville 2015	2 000€
Soit un total de	2 000€

Fait à Grenoble le :

Pour l'Association,

Le Président,
Monsieur Pierre MICHELETTI

Pour la Ville,

Le Maire,
Monsieur Eric PIOLLE